



Mairie de Sausses
**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 05 Juin 2019**

----- **Date de la convocation** : 29 Mai 2019

Présent : Viviane Cravero, Franck Dagonneau, Marie-Christine Ghigo, Mireille Cottret, Laurent MICHEL, Monique Champion, Jean-luc Trinquier, Maxime Brun, Di popolo Paulette, Richard Carbonel

Absent : Daniel Paravicini

Ouverture du conseil à 18h30

-A été nommé secrétaire de séance : Laurent Michel

Objet : Opposition au transfert à la CCAPV, au 01/01/2020 des compétences eau potable

Après débat en séance, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre la délibération d'opposition au transfert à la CCAPV de la compétence eau potable,

Le conseil municipal est favorable au transfert de la compétence eau potable à la CCAPV.

Objet : Opposition au transfert à la CCAPV, au 01/01/2020 des compétences Assainissement Collectif

Après débat en séance, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre la délibération d'opposition au transfert à la CCAPV de la compétence assainissement collectif,

Le conseil municipal est favorable au transfert de la compétence assainissement collectif à la CCAPV.

Objet : Délibération Choix de l'entreprise pour les travaux préalables au schéma et télésurveillances des ouvrages

Monsieur Laurent Michel, expose les conclusions de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie ce jour à 18h00, sous sa présidence, concernant les travaux préalables au schéma et télésurveillance des ouvrages,

Les prestations font l'objet d'un lot unique. Celui-ci est découpé en 3 tranches fonctionnelles :

- Travaux préalable à l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;
- Travaux de mise en place de la télésurveillance des ouvrages ;
- Options d'équipement (rajout après élaboration de l'AVP).

1 entreprise a répondu à l'appel d'offres du 15 Mai 2019

SOPEI Parc d'Activités 04190 LES MEES

Il a été reçu 1 devis avant négociation du Maitre d'œuvre, la Sté Ingésurf

- SOPEI pour un montant total de 41800.00 € HT décomposé comme suit :
 - o Travaux préalables à l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable : 9455 € ht
 - o Travaux de mise en place de la télésurveillance des ouvrages :20525 € ht

- Options d'équipement
:11 820 € ht

Après négociation auprès de l'entreprise par le Maître d'œuvre, les montants obtenus sont :

- SOPEI pour un montant de 32275.00 € HT décomposé comme suit :
 - Travaux préalables à l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable : 4310 € ht
 - Travaux de mise en place de la télésurveillance des ouvrages :19175 € ht
 - Options d'équipement : 8790 € ht

Compte tenu des critères du règlement de consultation (40% PRIX et 60%MEMOIRE TECHNIQUE) et après analyse par le Maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offre propose de retenir l'entreprise SOPEI.

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer le contrat et tous les documents nécessaires

Cette délibération n°2019/023 est votée à l'unanimité

-☞ Objet : Attributions et versements de Subventions exceptionnelles aux associations Chats du Mercantour et Info des Vallées pour 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de verser exceptionnellement une subvention aux associations « Les Chats du Mercantour » suite à la prise en charge de la stérilisation de plusieurs chats errants sur notre commune courant Avril 2019.

Il a également été décidé de verser une subvention pour la diffusion sur les réseaux sociaux d'information concernant notre commune à Info des Vallées.

➤ Chats du Mercantour	200 €
➤ Info des Vallées	50 €
Soit un total de :	250 €

Ouï cet exposé, et après délibération le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Monsieur Le Maire
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour verser ces sommes aux associations.

Cette délibération n°2019/034 est votée à l'unanimité

-> Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Monsieur. Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, ces rapports et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement collectif,
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Cette délibération n°2019/035 est votée à l'unanimité

->_M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative concernant le budget M40 de la commune de Sausses, comme suit :

Dépenses d'Investissement :	2315 Op 22 Construction Station d'Epuration	- 15 000.00 €
Dépenses de Fonctionnement :	604 Achat Etudes Prestations	+ 2 000.00 €
	61523 Entretien Réparations	+ 8 000.00 €
	633 Impôts Taxes versements	+ 1 000.00 €
	6410 Rémunération personnel	+ 2 000.00 €
	6450 Charges sécurité sociales	+ 2 000.00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour réaliser cette décision modificative.

Cette délibération n°2019/036 est votée à l'unanimité

-☞ **Point travaux :**

- STEP :

- la station d'épuration est en service depuis le 29 mai 2019
- l'ancienne station d'épuration a été démolie le 30 mai 2019
- les derniers travaux sont en cours de finition (revêtements en enrobés)
- il est décidé de rajouter un petit local technique dans l'enceinte de la station afin de ranger le petit matériel d'entretien et le cahier de vie de la station
- le conseil municipal est très satisfait du déroulement des travaux

- PROJET MODERNISATION AEP :

- les travaux se dérouleront durant le mois de juillet 2019
- des petites coupures d'eau sont à prévoir pour la pose de certains équipements. Les abonnés seront avertis au cas par cas.

-☞ **Point projet :**

ENTREE PMR MAIRIE :

- les travaux sont terminés depuis le 15/05
- le conseil municipal est très satisfait du déroulement des travaux
- il reste à brancher le WC et le lavabo de la nouvelle pièce sanitaire

CREATION D'UNE AIRE DE PATURAGE DANS LE VALLON DU RIOU :

Le conseil municipal est favorable sur le principe à la création d'une aire de pâturage dans le vallon de la Mairie. L'objectif serait de créer des zones pouvant accueillir quelques chèvres afin de garantir un maintien du vallon en parfait état de propreté.

La municipalité va contacter les propriétaires concernés pour voir s'il est envisageable d'obtenir les accords et signer les conventions.

Dans un second temps, la municipalité recherchera un exploitant qui serait intéressé pour utiliser ces terrains.

Si le projet abouti, la municipalité envisage de réaliser un défrichement du vallon, ainsi que la mise en place de clôtures et d'un petit abri pour les animaux.

-☞ **Point divers :**

RAS

Fin de la séance :
Prochaine réunion de travail : 10 Juillet 2019
Prochain conseil : 11 Septembre 2019

Frank DAGONNEAU
Maire de SAUSSES

